

# La DGEMP se réorganise

DIRECTION  
GÉNÉRALE DE  
L'ÉNERGIE ET  
DES MATIÈRES  
PREMIÈRES

**Mieux assurer ses  
missions dans un  
contexte qui évolue...**

## POURQUOI UNE NOUVELLE ORGANISATION ?

> **Missions** : définition et mise en œuvre de la politique énergétique de la France et d'approvisionnement en matières premières, ouverture des marchés de l'énergie, électrique et gazier notamment, suivi des secteurs clés de l'énergie et des matières premières ; tutelle des entreprises et établissements publics du secteur, contrôles et missions régaliennes ; travaux sur le plan international et communautaire ; expertise économique.

> **Contexte** : les acteurs économiques diversifient leurs activités, la recomposition du paysage, par le jeu des prises de participation, ne tient pas compte des sectorisations classiques que nous connaissons, les règles du jeu sont en train de changer rapidement dans l'organisation des marchés. Les fondamentaux de la politique énergétique sont bousculés par de nouvelles priorités, l'intégration européenne, l'internationalisation de l'économie et le développement des questions environnementales. Enfin, l'exercice de la tutelle, comme la notion de service public sont appelés à se moderniser, tandis qu'apparaît la nécessité de nouvelles missions de régulation pour les pouvoirs publics.

**...conduit à s'organiser en conséquence, pour s'adapter.**



## QUELS SONT LES AXES DE LA RÉORGANISATION ?

**Trois axes fondamentaux :**

> Séparer le fonctionnel de l'opérationnel : en regroupant les activités fonctionnelles et transverses ainsi que de synthèse dans un pôle spécifique, qui viennent en appui de l'ensemble des unités.

> Regrouper les missions opérationnelles en deux pôles en fonction d'un critère simple et adapté à notre secteur : l'amont (ressources/approvisionnement) et l'aval (demande, marchés, consommation).

> Rapprocher les activités connexes : pour développer les synergies et permettre les redéploiements indispensables.

Énergies &  
matières  
premières

# DIREM

Service national des oléoducs interalliés (SCN)*	<b>1<sup>e</sup> s/direction</b> Approvisionnement en hydrocarbures	<b>2<sup>e</sup> s/direction</b> Industrie nucléaire	<b>3<sup>e</sup> s/direction</b> Raffinage et logistique pétrolière	<b>4<sup>e</sup> s/direction</b> Mines et matières premières
	<b>1 A</b> Industrie pétrolière et parapétrolière	<b>2 A</b> Politique publique et tutelle	<b>3 A</b> Raffinage	<b>4 A</b> Charbon et reconversion minière
	<b>1 B</b> Exploration production	<b>2 B</b> Affaires extérieures	<b>3 B</b> Stockage et logistique pétrolière	<b>4 B</b> Sous-sol, mines, métallurgie, matériaux de construction
	<b>1 C</b> Approvisionnements internationaux	<b>2 C</b> Réglementation et affaires techniques	<b>3 C</b> Prix, marge et fiscalité	<b>4 C</b> Législation minière

**Approvisionnement en hydrocarbures**, analyse de l'activité des marchés internationaux du pétrole brut et du gaz naturel, soutien aux opérateurs pétroliers ou para pétroliers pour le développement de leurs activités internationales, appui au développement des centres de recherche, la gestion du fonds de soutien des hydrocarbures et la tutelle de l'Institut Français du Pétrole (1<sup>ère</sup> sous-direction).

**Questions relatives à l'industrie nucléaire**, élaboration et mise en œuvre des décisions du gouvernement concernant le nucléaire civil, contribution aux travaux des organisations internationales et communautaires dans ce domaine et tutelle des établissements et entreprises publics du secteur (Commissariat à l'énergie atomique, COGEMA, FRAMATOME...), (2<sup>e</sup> sous-direction).

**Raffinage et logistique pétrolière**, élaboration et mise en œuvre des réglementations relatives à la qualité des carburants et combustibles et à la sécurité des installations pétrolières, suivi du marché des produits raffinés, analyse des prix, des marges et de la fiscalité pétrolière, élaboration et contrôle des réglementations relatives aux stocks stratégiques, au transport par oléoduc et aux mesures d'urgence en cas de crise (3<sup>e</sup> sous-direction).

**Activités minières et matières premières**, questions relatives à la sécurité des approvisionnements en matières premières stratégiques, code minier, mise en œuvre de la politique de reconversion, y compris sur le plan social, des bassins miniers et tutelle de Charbonnages de France, du Bureau de la recherche géologique et minière ou de l'Entreprise minière et chimique par exemple, (4<sup>e</sup> sous-direction).

\*SCN : Service à compétence nationale

# Direction des matières

## DIREM

Direction des ressources énergétiques et minérales regroupe les activités « amont » du secteur énergétique et des matières premières

une organisation des modes de fonctionnements un meilleur service au service client

# DIDEME

Service technique de l'énergie électrique et des grands barrages (SCN)*	<b>5<sup>e</sup> s/direction</b> Demande et maîtrise de l'énergie	<b>6<sup>e</sup> s/direction</b> Système électrique
	<b>5 A</b> Demande énergétique	<b>6 A</b> Production
	<b>5 B</b> Energies renouvelables et techniques nouvelles	<b>6 B</b> Réseaux de transport et de distribution
	<b>5 C</b> Utilisation rationnelle de l'énergie	<b>6 C</b> Affaires économiques, juridiques & tarifaires

**6 /**  
Affaires et statut

Observatoire de la diversité EDF

# Direction générale de l'énergie et des matières premières

## DIDEME

Direction de la demande et  
des marchés énergétiques  
regroupe les activités  
« aval » du secteur

## Affaires générales et synthèse

Un pôle fonctionnel d'appui  
et d'observation économique

fonction adaptée au contexte économique,  
fonctionnement internes rénovés et dynamisés,  
service au sein de l'Etat et plus encore  
des secteurs de sa compétence...

7 e

### s/direction

Gaz & distribu-  
tion des énergies  
fossiles

7 A

Affaires  
techniques,  
transport,  
distribution, gaz

7 B

Distribution  
produits pétroliers  
& combustibles  
minéraux solides

7 C

Marché  
intérieur du gaz

7 D

Affaires  
sociales  
statutaires

Observatoire  
de la  
régulation  
du GDF

**Demande et maîtrise de l'énergie** : analyse les  
déterminants de la demande énergétique et les questions  
relatives à l'utilisation rationnelle de l'énergie, aux  
énergies renouvelables et à la maîtrise des émissions de  
gaz à effet de serre, et tutelle de l'Agence de  
l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,  
(5° sous-direction).

**Electricité** : conception et mise en œuvre de la politique  
en matière de production, de transport, de distribution et  
de fourniture d'électricité, questions relatives au service  
public de l'électricité, aux marchés, à l'élaboration des  
mesures tarifaires, et à l'exercice de la tutelle d'Electricité  
de France, de la Compagnie nationale du Rhône et de la  
Société nationale d'électricité et de thermique,  
(6° sous-direction).

**Gaz et distribution des énergies fossiles** : conception et  
mise en œuvre des dispositions concernant le transport,  
la distribution et la fourniture, ainsi que le service public  
et les marchés du gaz, et animation du contrôle technique  
de l'Etat sur les ouvrages de transport et de distribution,  
tutelle de Gaz de France et de ses filiales, pour les  
produits pétroliers et les combustibles minéraux solides,  
conception et mise en œuvre des mesures concernant  
les marchés de ces produits et leur distribution,  
(7° sous-direction).

**Traitement des affaires sociales et statutaires**, des  
industries électriques et gazières : statut national, activités  
sociales, régimes spéciaux, relations du travail et  
négociation collective,  
(bureau commun aux 6° et 7° sous-directions).

8 e  
s/direction  
Synthèse et  
stratégie  
internationale

8 A  
Synthèse

8 B  
Stratégie  
internationale

Observatoire  
de  
l'économie de  
l'énergie et  
des matières  
premières  
-  
Secrétariat de  
l'observatoire

9 A  
Bureau des  
affaires  
générales et  
des moyens

## Affaires générales et synthèse

### > Synthèse et stratégie internationale :

fonction de coordination et de veille  
internationale sur le secteur, traitement des  
questions internationales et européennes,  
participation à la définition et à la formulation  
de la politique énergétique française, analyse  
et synthèse en matière d'environnement et de  
fiscalité dans le domaine de l'énergie,  
animation des relations avec les DRIRE  
(8° sous-direction).

> **L'Observatoire de l'économie de l'énergie et  
des matières premières** : collecte, élaboration,  
valorisation et diffusion de données  
économiques et statistiques relatives à  
l'énergie et aux matières premières, travaux de  
prospective économique.

> **Le bureau des affaires générales et des  
moyens** : gestion des ressources humaines,  
fonctionnement de la direction générale,  
traitement des questions relatives au budget, à  
la logistique, à l'informatique et à la  
documentation.

## Trois pôles :

2 opérationnels : DIREM et DIDEME

1 fonctionnel : Affaires générales et synthèse

regroupant 8 sous-directions

l'Observatoire de l'économie de l'énergie  
et des matières premières

25 bureaux... et 250 agents

**Site Web :**  
[www.industrie.gouv.fr/energie](http://www.industrie.gouv.fr/energie)

**Dernières publications :**  
*vous pouvez les commander par le site Web ci-dessus.*

**Contacts**  
 DGEMP  
 61 boulevard Vincent-Auriol  
 75703 PARIS  
 Tél : 01.44.97.06.76 (ou 77)

**Messagerie :**  
[dgemp.publications@industrie.gouv.fr](mailto:dgemp.publications@industrie.gouv.fr)

*Pour une meilleure lisibilité de notre organisation...*

**ÊTRE MIEUX AU SERVICE DES SECTEURS DE NOTRE COMPÉTENCE.**

**Objectif de lisibilité de l'organisation et d'efficacité face à l'évolution des industries du secteur :**

- > **en regroupant les activités liées aux préoccupations d'approvisionnement et d'indépendance énergétique au sein d'une même direction « amont », la DIREM, et les activités liées à la fourniture d'énergie aux consommateurs dans une direction « aval », la DIDEME,** manifestant ainsi son adaptation à l'évolution de l'environnement économique du secteur de l'énergie et des matières premières, à celle de l'organisation des marchés concernés, et à celle des entreprises, dans un contexte d'ouverture européenne et internationale toujours plus grande,
- > **en rapprochant les activités qui répondent à une problématique commune en raison de l'évolution de leur environnement,** comme par exemple les activités liées au sous-sol, aux mines et aux matières premières (avec notamment la création d'un bureau « charbon et reconversion minière » au sein de la DIREM 4<sup>e</sup> sous-direction),
- > **en rapprochant les activités liées au marché du gaz et des produits pétroliers et des combustibles minéraux solides,** regroupées au sein de la même sous-direction de la DIDEME (7<sup>e</sup> sous-direction), tout en veillant à ce que la spécificité de la distribution, et notamment la distribution des hydrocarbures (produits pétroliers), soit spécifiquement prise en compte, en l'intégrant dans la direction en charge des questions relatives à la demande, aux marchés, et à la distribution,
- > **en faisant en sorte que l'ensemble des activités opérationnelles de la DGEMP soient regroupées en fonction d'affinités communes :** l'industrie nucléaire, au sein de la DIREM, en raison de sa nature de ressource pour la production d'électricité et de ses liens avec les industries extractives ; les questions relatives aux énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie, au sein de la DIDEME, et plus particulièrement dans la sous-direction « Demande et maîtrise de l'énergie »,
- > **en renforçant le pôle de synthèse et de coordination,** ce qui conduit au regroupement des fonctions d'appui au sein d'un pôle fonctionnel, distinct des deux directions opérationnelles.